



Yacht Club de l'Odet

GLAZIGOUDEN

DU 29 au 30 aout

BENODET

YACHT CLUB DEL'ODET

5 B

EPREUVE DU CHAMPIONNAT DU FINISTERE HABITABLE

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,)

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à

- 21.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C-D E norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5-4-3 catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation Cotière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 2.1.2 tous les bateaux du système à handicap OSIRIS d'un coefficient minimum de B- C-D et d'une longueur minimale de 7 m

2.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à YACHT CLUB DE L'ODET au plus tard le 15 Aout . inscription et règlement en ligne www.yco-voile.fr



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72



- 2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 2.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

4.1 Groupe CREDIT AGRICOLE Les bateaux rattaché au challenge départemental bénéficiant d'un classement challenge départemental

4.2 Groupe TELEGRAMME Les bateaux des membres du **YACHT CLUB DE L'ODET** bénéficiant d'un classement séparé inter club

Les droits requis sont les suivants :

Groupe	Montant
Crédit Agricole	120 €
Télégramme	60 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Du vendredi 28 à partir de 16 h à 20 h

Du samedi 29 de 8h30 à 10 H

5.2 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
29 Aout	11 h	Tout groupe
30 Aout	10 h	Tout groupe

5.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14 h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront :

- Disponible à la chaine d'inscription au Yacht Club de L'Odet
- Disponible sur le site internet www-yco-voile.fr

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtier et construit

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

[Tapez ici]

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 4+1 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant :Points à minima.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon temps sur temps

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port :

Les bateaux concurrents extérieur bénéficieront d'une gratuité des pontons à partir de :
1 semaine avant et après l'épreuve . Renseignement Capitainerie de Bénodet et YCO

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Groupe Crédit Agricole ; 3 premiers

Groupe Télégramme ; 3 premiers

1^{er} classement Féminin inter groupe

14. DECISION DE COURIR

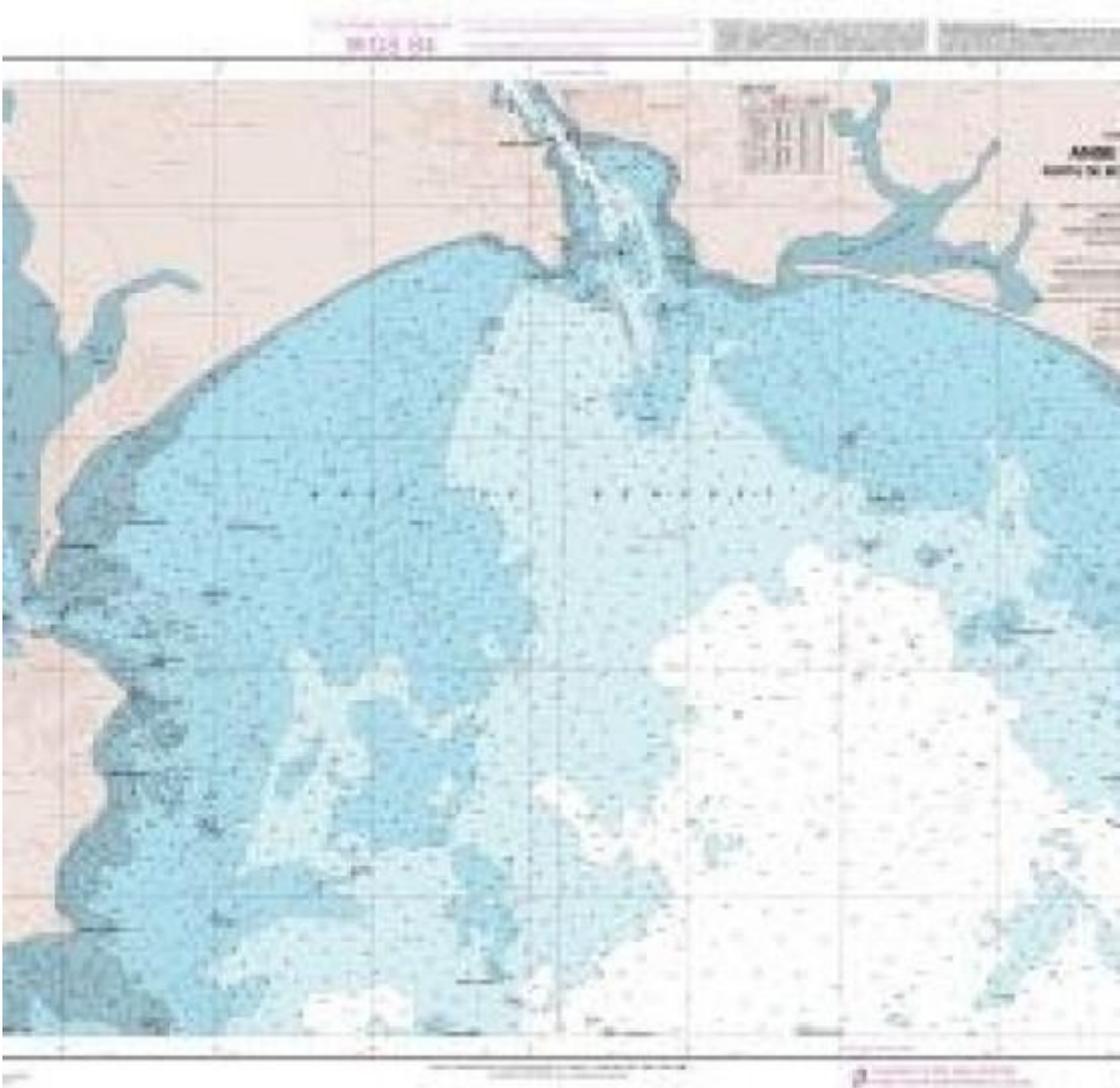
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Yacht Club de l'Odet port de Penfoul 29950 BENODET tel : 02 98 57 26 09 mail / contact @yco-voile.fr

[Tapez ici]

ANNEXE ZONE DE COURSE



[Tapez ici]